

Lomé, 28 février 2022

APPROBATION DES COMPTES AUDITES DU GROUPE ECOBANK POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Nous avons le plaisir d'informer nos actionnaires et le grand public que le Conseil d'Administration de Ecobank Transnational Incorporated ("ETI"), lors de sa réunion du 25 février 2022, a approuvé les comptes consolidés audités du Groupe Ecobank pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ("Comptes audités") sous réserve des approbations réglementaires requises. Le Conseil d'Administration a également recommandé le versement de dividendes de 0,16 centime de Dollars EU par action soit un montant total d'environ 40 millions EU Dollars. La proposition sera présentée aux actionnaires pour approbation, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de ETI.

Les détails des comptes audités seront publiés après approbation des régulateurs concernés. Par conséquent, la période de restriction (*) qui a commencé le 1er janvier 2022, se poursuivra jusqu'à 24 heures après la publication sur les marchés boursiers sur lesquels Ecobank Transnational Incorporated est cotée, des comptes audités de l'exercice clos au 31 décembre 2021.



Secrétaire Général
Madibinet Cisse

Période de restriction (*) : Période précédant la publication des comptes annuels et durant laquelle les dirigeants ou autres personnes initiés devraient s'abstenir de toute opération sur le titre ETI.